

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00513
Numéro SIREN : 824 895 700
Nom ou dénomination : 2 MH TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2020 sous le numéro de dépôt 5057

Greffe du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 05/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/5057

Déposant :

Nom/dénomination : 2 MH TRANSPORT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 824 895 700

N° gestion : 2017 B 00513





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

5057

Exercice ouvert le 01/01/2019	et clos le 31/12/2019	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
STENO ET SAINT DENIS	14 RUE DU GÉNÉRAL JOINVILLE 93190 SAINT DENIS
SIRET :	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

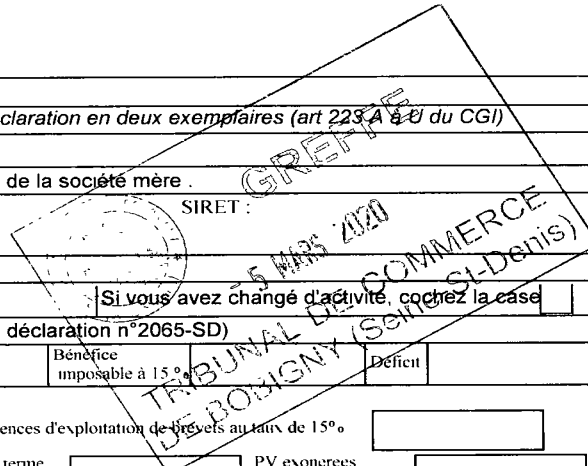
RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à C du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET :



B ACTIVITE

Activités exercées : [] Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Resultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art 238 quaterdecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	Pôle de compétitivité			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art 223 quinques C-1-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art 223 quinques C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tél : Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Identité du déclarant :

CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA

Date : 14/03/2020 Lieu : SAINT DENIS

Qualité : RESPONSABLE

Nom du signataire : M BOUAMAMA EL M DJAFA



Handwritten signature and initials.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2019)

Si déposé neant, cochez la case

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payees par la societe elle-même	a		payees par un etablissement charge du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant a des remunerations ou avantages dont la societe ne designe pas le (les) beneficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associes, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposees				d			
Montant des distributions autres que celles visees en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribues eligibles a l'abattement de 40% prévu au 2 ^o du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribues non eligibles a l'abattement de 40% prévu au 2 ^o du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus repartis (5)				Total (a à h)			
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prenom, domicile et qualite (art 48-3 a 6 ann III au CGI) - SARI - tous les associes . - SCA - associes gerants . - SNC ou SC'S - associes en nom ou commandites . - SFP et ste de coproprietaires de navires - associes, gerants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associe en toute proprie ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectue	Sommes versees, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associe, gerant ou non, designe col 1, à titre de traitements, emoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la societe				
			Montant des sommes versees				
			à titre de traitements emoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de representation, de mission et de deplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versees aux apprentis sous contrat et aux handicapes (a)				MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice			
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLt réalisée au cours de l'exercice			
				MVLt restant à reporter			



Handwritten signature

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 2 MH TRANSPORT		Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice clos le	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services*		217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222
	Production immobilisée*						224
	Subventions d'exploitation reçues						226
	Autres produits						230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A (I)						232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* (dont crédit bail - mobilier - immobilier)					242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243				244
	Rémunérations du personnel*						250
	Charges sociales (cf renvoi 380)						252
	Dotations aux amortissements*						254
	Dotations aux provisions						256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259			262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	
Produits financiers (III) 280		Charges financières (V)				294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col 2		312		314	
Remintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles*					322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOI-SD)					324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-ets d'associés		247				330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		330
			(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexes D)		249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)		986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à dynamiser (art 44 duodecies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		
	ZI A (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies)				992		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit				346	350
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col 1 / Déficit col 2		352		354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat *					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col 1 / Déficit col 2		370		372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOI-SD

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reevaluation legale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou remises dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme*	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)				Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591						
TOTAL					596	585	597	599					

Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Designation de l'entreprise : SASU 2 MH TRANSPORT Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst techniques mat et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén div	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES **III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Deficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

© Sage



Handwritten signature

Designation de l'entreprise SASU 2 MH TRANSPORT		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le 01012018		et clos le 31122018	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du 160 au
Date de cessation		186	

(1) Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

SIREN 824895700

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2 MH TRANSPORT

ADRESSE (voie) 14 RUE DU GENERAL JOINVILLE

CODI POSTAL 93200 VILLE SAINT DENIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BOUAMAMA Prénom(s) EL MOSTAFA

Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 24/09/1962 N° Département 99 Commune AIN BENIN M Pays

Adresse : N° 14 Voie RUE GENERAL JOINVILLE

Code Postal 93200 Commune SAINT DENIS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer M pour Monsieur, MMF pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1



Handwritten signature

2MH TRANSPORT
Société par actions simplifiée
Au capital de 6.000 €
Siège social :
14 RUE DU GENERAL JOINVILLE
93200 SAINT DENIS

RCS BOBIGNY: 824 895 700

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf,
Le 30 juin à 16 Heures,
A SAINT DENIS

Les Associés de la Société 2MH TRANSPORT, Société par actions simplifiée au Capital de 6.000,00 Euros, divisé en 60 actions de 100,00 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la présidence faite par lettre recommandée quinze jours à l'avance à chaque actionnaire.

SONT PRESENTS

- Monsieur BOUAMAMA EL MOSTAFA	Propriétaire de	100 ACTIONS
TOTAL DES PARTS REPRESENTEES		100 ACTIONS

Soit l'intégralité du Capital Social.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en séance.

Les Associés présents possédants ainsi 100 ACTIONS, soit plus de la moitié des ACTIONS, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur BOUAMAMA EL MOSTAFA, agissant en qualité de Président actionnaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

BM



BM

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 et quitus à la Présidence,**
- **Approbation du salaire du Président**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- **Une copie de la lettre recommandée adressée à chaque actionnaire et les avis de réception,**
- **L'Inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2018,**
- **Le rapport de gestion établi par la présidence,**
- **Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.**

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2018 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PM



at

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le résultat : Néant.

- Report à nouveau : Néant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

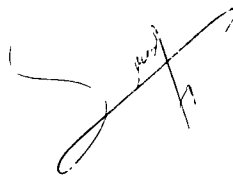
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président de la Société ou à tous porteurs des copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les actionnaires.

Monsieur BOUAMAMA EL MOSTAFA



2MH TRANSPORT
Société par actions simplifiée
Au capital de 6.000 €
Siège social :
14 RUE DU GENERAL JOINVILLE
93200 SAINT DENIS

RCS BOBIGNY: 824 895 700

RAPPORT DE GESTION
DE LA PRESIDENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2019

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, le rapport de gestion ainsi que tous les comptes annuels dudit exercice.

Pour information, il vous a été adressé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, savoir:

- Les comptes annuels et le texte des résolutions soumises à votre vote

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé sont présentés en conformité avec la loi comptable n° 82/3530 du 30 avril 1983 et du décret n° 83/1020 du 29 novembre 1983.

Les résolutions qui vous sont soumises correspondent aux différentes propositions qui vous sont faites.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à la présidence quitus de sa gestion.

- 1 -



Handwritten signature

Vous trouverez, en annexe, de façon détaillée, les principales informations comptables.

COMPTE RENDU DES PRINCIPALES INFORMATIONS COMPTABLES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a réalisé un chiffre d'affaires : Néant.

L'exercice clos le 31 décembre 2018 se traduit par un résultat : Néant.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

- Report à nouveau : Néant.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à : SAINT DENIS

Le, 30 juin 2019

LE PRESIDENT



- 2 -